



LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

Reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme Livre Généalogique de l'espèce canine (doit obligatoirement être remis en même temps que le chien en cas de changement de propriétaire)



Membre de



Membre de l'Alliance Canine Latine

LIVRE D'ÉLEVAGE DE LA SCC



Membre de la Fédération Cynologique Internationale

Le présent "Certificat de naissance" ne peut tenir lieu de "Pedigree définitif" lequel sera établi lorsque le chien arrivé à l'âge requis pour sa race aura satisfait à l'examen de confirmation (art. 1^{er} et 5 - 1^{er} - du Décret du 26 février 1974). Le "Pedigree définitif" est obligatoire pour que les produits issus de ce chien puissent obtenir à leur tour un "Certificat de naissance"



Membre de Races de France

NOM DU CHIEN :

RACE :

Femelle

LOF: -----

NE (E) LE :

ANCETRE(S) COMMUN(S):

PUCE OU TATOUAGE :

COEFFICIENTLECOÆSÆANGUINITE : 0%

(SUR 5 GENERATIONS POUR LES ASCENDANTS CONNUS)

Collatéraux :



PRODUCTEUR

CASE à remplir par l'Expert Confirmateur S.C.C. (conjointement avec le formulaire d'Examen de Confirmation)

Lieu de l'examen

Date

Nom de l'Expert S.C.C.

DÉCISION

APTE - INAPTE - AJOURNE (rayer les marrons /nu//es) à la confirmation

Signature de l'Expert

Motif d'aptitude ou d'ajournement :

Les informations relatives à chaque géniteur mentionné dans la généalogie de ce document proviennent - du LOF, Livre Généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme Livre Généalogique de l'espèce canine et du Livre d'Élevage que le CCC a constitué en compilant les données de valorisation des géniteurs



CERTIFICAT DE NAISSANCE

Si le chien est déclaré "Apte" pour obtenir le "Pedigree définitif" suivre les instructions